

N'y a-t-il pas dans l'administration des journaux quotidiens des catholiques, qui trouvent des raisons de faire travailler leur personnel le dimanche? Vous en trouvez bien, pour la braderie, et encore des... exceptionnelles.

Vous ignorez, sans doute, l'action des syndicats chrétiens, tant à Paris qu'ailleurs pour le repos dominical? Sachez donc qu'ils sont seuls à faire cette campagne et à tenir tête à des difficultés presque insurmontables.

Diriez que ce sont des catholiques qui trouvent des raisons exceptionnelles pour saboter le repos dominical. Politique, quand tu nous tiens!...

Mais l'affaire se corse par la suite. Il m'a été permis de mettre la main sur un journal anticlérical, et je trouve ce poulet sous le titre: « Une ferme Doctrine ».

« A Saint-Brieuc la braderie projetée pour le dimanche 4 septembre ne pourra avoir lieu à cette date, les TRAVAILLEURS CHRÉTIENS NE VEULENT PAS. A Rennes elle aura lieu un dimanche, LES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS LE VEULENT BIEN ».

Pourrai-je demander à notre catholique ce qu'il pense de l'information ci-dessus?

Faut-il croire qu'à Saint-Brieuc les syndicats chrétiens ont trouvé un appui, que, pour des raisons exceptionnelles, vous leur refusez à Rennes?

C'est avec de telles informations que la doctrine et l'action de nos syndicats chrétiens sont déformées. C'est ce même catholique qui, dans son journal, au mois de juillet 1931, laissait imprimer le passage suivant: « Il s'agit de plus en plus que les fameux syndicats chrétiens commencent en matière démagogique à rivaliser de zèle avec les tenants de la C. G. T. et les énergumènes du communisme ».

Pourquoi, dira-t-on, rivalisons-nous de zèle en matière démagogique avec les révolutionnaires?

Parce que la C. F. T. C. attire l'attention du Ministre du Travail sur l'opportunité d'activer dans la mesure du possible le vote de projets de loi, concernant les ALLOCATIONS FAMILIALES, les VACANCES PAYÉES, l'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES et tenez-vous bien — la SUPPRESSION DES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL.

Quelle démagogie, mes aïeux... Que dire devant tant de mauvaise foi?

Que dire? Ce que S. E. le Cardinal Liénart dit lui-même: « Le syndicalisme chrétien répond au vœu, tant de fois exprimé par le Saint-Siège, de voir la vie professionnelle s'organiser selon les principes de la morale chrétienne. La vérité est une. Seule elle enseigne au monde la loi de justice et de charité; seule elle peut construire. L'erreur est multiple et ses conséquences sont funestes. Elle prépare à ceux qui lui ont fait confiance des déceptions et au monde des catastrophes. LAISSONS A D'AUTRES L'ERREUR DE CONFONDER LE SYNDICALISME CHRÉTIEN AVEC LA REVOLUTION, IL S'EN DISTINGUE ABSOLUMENT. Puisse, au contraire, les catholiques comprendre la beauté du syndicalisme chrétien et son opportunité; qu'ils lui tendent la main pour construire avec lui l'ordre social chrétien ».

François BAFFÉ.

Le V^e Congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (C. I. C. S.)

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, un compte-rendu succinct du 5^e Congrès de la C.I.S.C., à Anvers. Nous sommes heureux de pouvoir, aujourd'hui, publier le texte des résolutions.

RESOLUTION SUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES

Le cinquième Congrès de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, réuni à Anvers les 22, 23 et 24 juin 1932, s'est livré à un examen approfondi des problèmes soulevés par la situation économique et politique du monde qui réagissent si douloureusement sur l'existence des travailleurs. Il a constaté que ces problèmes sont à la fois nombreux, impérieux et liés étroitement les uns aux autres.

Les phénomènes suivants ont retenu, d'une façon particulière, l'attention du congrès:

Modifications profondes apportées à la structure économique du monde par la guerre, la rationalisation et la constitution de monopoles économiques;

Bouleversements démographiques se traduisant par une répartition des âges des travailleurs toute différente de celle d'avant-guerre;

Crise agraire avec ses conséquences de caractère révolutionnaire;

Disproportion entre la capacité de production et le pouvoir d'achat;

Perturbations inquiétantes dans le régime du crédit, la formation et l'emploi des capitaux et les systèmes monétaires;

Erreurs dans la politique de rémunération du capital et difficultés que rencontre cette politique;

Enfin, et surtout, politique des salaires erronée et dangereuse, et maintien d'une durée de travail inadéquate aux possibilités croissantes des moyens de production et qui prive d'occupation un grand nombre de travailleurs, lesquels trouveraient à s'employer si on réduisait, de façon appréciable, le temps de travail.

L'évolution fâcheuse de la vie économique a été aggravée par des tendances impérialistes des gouvernements et par un mouvement généralisé vers l'économie fermée par une aggravation fâcheuse de la protection douanière dans tous les pays, en somme par des interventions abusives de l'Etat dans la vie économique et cela trop souvent pour des buts politiques.

Le mal du chômage, sans cesse grandissant, est la conséquence fatale de tant d'erreurs commises.

Au milieu du trouble intolérable des temps que nous vivons, le congrès se déclare attaché sans réserve à l'esprit chrétien d'entente des hommes et des peuples. Sur le terrain national comme sur le terrain international, l'ordre ne pourra être rétabli qu'à la seule condition que l'effort inlassable des hommes vers une meilleure organisation économique et sociale soit animé par une volonté ardente de renouveau spirituel. C'est pour avoir oublié cette vérité fondamentale que le monde et les peuples sont maintenant au bord de l'abîme. Seule la pratique loyale et généreuse de la vie chrétienne et, par voie de conséquence, la volonté résolue de susciter en même temps des institutions conformes aux principes chrétiens, dans l'ordre économique et social, pourront permettre de surmonter les difficultés inextricables dans lesquelles le monde se débat aujourd'hui.

On ne saurait nier que la question des réparations et des dettes constitue, à l'heure présente, l'un des problèmes les plus lourds de conséquences au point de vue économique et politique. Pleinement conscients de la gravité de ce problème, les travailleurs chrétiens du monde entier affirment l'absolue nécessité de lui trouver une solution.

gner toutes les nations », a-t-il ajouté: « Surtout gardez-vous de celle-ci; elle est trop puissante; n'allez pas à celle-là, elle est trop savante; évitez cette dernière, elle est trop corrompue ».

Qu'emportent-ils, pour soutenir leur aventure étrange et folle aux yeux du monde? La doctrine du Christ, toute seule, mais tout entière, doctrine de justice, d'amour et de pardon.

Apôtres du syndicalisme chrétien parce que disciples du Christ, humbles parmi les humbles, comme ces pêcheurs de Galilée, qu'avons-nous besoin de nous préoccuper de l'accueil du monde, de l'inertie des habitudes, de l'âpreté des égoïsmes, de la puissance des intérêts, de la violence des haines? Comme nos frères autrôis, portons la doctrine aux quatre coins de l'univers. Enseignons la vérité non seulement pour sa lumière mais pour sa fécondité tangible; non seulement par la parole mais par l'exemple et la réalisation.

S'il advient que notre effort soit stérile, n'en accusons que notre faiblesse et reprenons notre tâche. Et si Dieu, lassé de notre action, sans cesse renouvelée, justifie notre persévérance et notre foi, et permet que l'avenir devienne meilleur et que la paix se lève, contentons-nous de n'avoir été que des hommes de bonne volonté.

tion définitive. Les organisations adhérentes à la Confédération internationale des Syndicats Chrétiens s'engagent à susciter dans chacun de leur pays, au cas où les efforts des gouvernements continueraient à demeurer vains, un mouvement d'opinion en vue d'obtenir qu'on en finisse définitivement avec cette question grosse de conflits.

Alors il sera possible de songer librement à la reconstitution du monde. Les travailleurs chrétiens souhaitent vivement que sonne bientôt l'heure où ils pourront employer toutes les énergies qu'ils puisent dans leur foi, leur sentiment national, l'amour de la profession et la claire conscience qu'ils ont de leurs responsabilités économiques et sociales, à poursuivre avec enthousiasme et persévérance la tâche sublime d'établir dans le monde un ordre nouveau.

RESOLUTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Le congrès de la C. I. C. S., réuni à Anvers les 22, 23 et 24 juin 1932, examinant les problèmes du chômage, estime qu'il est urgent d'atténuer les répercussions résultant du chômage par des mesures appropriées ayant des effets immédiats.

Il y a lieu tout d'abord de garantir aux travailleurs privés d'emploi des allocations leur assurant des conditions de vie suffisantes, ce qui ne peut être complètement réalisé que par l'institution d'un régime d'assurance chômage légalement obligatoire.

Le Congrès attire, d'autre part, l'attention de toutes les organisations affiliées à la C. I. C. S. sur la résolution adoptée par la XVI^e Conférence internationale du Travail et par laquelle les Etats-Membres de la Société des Nations sont invités à rechercher, par l'application de mesures appropriées, la prospérité commune.

Le Congrès attache une importance particulière à la question des grands travaux publics nationaux et internationaux, question qui est traitée dans la dite résolution. Il considère ces travaux comme susceptibles d'apporter une atténuation immédiate aux effets désastreux du chômage mondial.

Vu que cette résolution doit être examinée à la prochaine assemblée de la Société des Nations, le Congrès demande aux organisations affiliées à la Confédération internationale des syndicats chrétiens d'entreprendre une action énergique auprès des gouvernements de leurs pays respectifs pour que ceux-ci donnent mandat à leurs délégués à l'Assemblée d'appuyer les vœux exprimés par la Conférence internationale du travail.

RESOLUTION SUR LES CONDITIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES COLONIES ET AUTRES PAYS PEU EVOLUES.

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, considérant l'importance économique, morale, sociale des problèmes soulevés par le développement de l'industrie dans les pays coloniaux et par l'utilisation toujours croissante de la main-d'œuvre indigène,

Emet les vœux suivants:

a) Que la législation protectrice du travail en vigueur dans chaque métropole soit étendue, avec les tempéraments et adaptations convenables, aux pays coloniaux;

b) Que les mesures de protection légale soient introduites par les moyens appropriés, notamment avec l'aide de l'organisation internationale du travail dans les autres pays peu évolués;

c) Que la convention internationale sur le travail forcé soit promptement ratifiée par tous les Etats intéressés;

d) Que le droit d'association professionnelle soit partout accordé aux travailleurs indigènes sous la seule réserve des mesures de stricte police publique;

e) Que des relations soient établies entre le syndicalisme chrétien et les élites indigènes en vue d'aider à la formation de celles-ci et de faciliter la constitution de syndicats.

RESOLUTION SUR LE TRAVAIL FEMMIN

Le Congrès de la Confédération internationale des Syndicats Chrétiens, réuni à Anvers les 22, 23 et 24 juin 1932, a fait siennes les résolutions soumises par la Conférence internationale du travail féminin qui eut lieu le 21 juin et ayant examiné « les principes de la protection des ouvrières » et « l'évolution du travail féminin au cours de ses dernières années ».

Considérant que la nature de la femme ainsi que les nécessités et l'importance sociale de ses devoirs de mère de famille, rendent absolument nécessaire et justifient une protection spéciale du travail féminin.

Lorsque l'on constate, d'autre part, que contre huit millions de travailleurs manuels que l'on statistique en France, il y a environ un million d'employés, c'est dire l'importance des ravages causés dans leurs rangs par la crise économique actuelle: pour les uns, c'est la diminution des salaires, la suppression du double mois de fin d'année ou des gratifications; pour

1.) Le principe: « à rendement égal, salaire égal », doit être appliqué d'une façon générale. Une lutte énergique doit être menée contre les tendances qui se font jour depuis quelque temps pour aggraver encore la différence qui existe entre le salaire féminin et le salaire masculin, de telle sorte que la main-d'œuvre féminine ne soit pas préférée à la main-d'œuvre masculine parce qu'elle est meilleur marché.

2.) La réalisation des résolutions prises par les conférences antérieures, à savoir que les ressources de la famille soient suffisantes pour que les femmes mariées et surtout les mères de famille ne soient pas occupées à un travail salarié.

3.) L'enseignement ménager des jeunes filles doit être généralisé, afin qu'elles soient capables de remplir, plus tard, leur devoir d'épouse et de mère.

4.) La législation protectrice des femmes exerçant une activité professionnelle doit être améliorée. S'inspirant des modifications récentes de la situation économique, le Congrès préconise les réformes suivantes:

Durée du Travail

Une réduction plus grande de la durée normale du travail est rendue nécessaire par les progrès de la technique, la rationalisation appliquée sur une large échelle et les fatigues plus considérables qui en résultent pour les travailleurs. Le travail journalier doit être interrompu, dans une mesure suffisante, par des pauses. Il est souhaitable que le travail supplémentaire soit supprimé.

Le travail par équipes doit être réduit dans toute la mesure possible. Dans le cas où il ne peut absolument pas être évité, l'emploi des adolescents et des femmes doit être interdit avant 6 heures et après 22 heures et des pauses doivent obligatoirement être comprises dans la durée du travail journalier. Le travail de nuit entre 22 heures et 6 heures doit être interdit aux adolescents et aux femmes, sans que cette règle puisse souffrir d'exceptions.

Interdiction de l'emploi des femmes à certains travaux

On doit s'efforcer énergiquement d'obtenir que les femmes ne soient pas occupées dans les industries ou à des travaux comportant des dangers pour la santé physique ou morale. Il convient notamment d'interdire aux femmes le port d'indicateurs dépassant 20 kilogrammes. Le système du salaire à la tâche ne doit pas être appliqué aux adolescents de moins de 16 ans.

Protection de la Maternité

Dans tous les pays des efforts doivent être entrepris en vue de l'application des dispositions de protection des femmes avant et après l'accouchement prévues à la convention de Washington.

Mesures générales de protection

Les questions de prévention des accidents du travail, d'hygiène des locaux de travail et d'amélioration des conditions de travail, notamment en ce qui concerne les sièges à mettre à la disposition des travailleuses, méritent notre particulière attention en raison surtout des effets pernicieux de la rationalisation.

Les entreprises occupant de la main-d'œuvre féminine doivent être l'objet d'un contrôle plus sévère de la part de l'inspection du travail, qui devrait comprendre un nombre suffisant de femmes.

Les Employés et la Crise Economique

Sous le terme générique d'employé, on désigne ordinairement le salarié affecté d'une manière habituelle, à la direction ou à la surveillance, à la comptabilité, à la correspondance, à la vente ou à l'achat, à la représentation ou à la livraison, aux manèges des espèces, et, pour tout dire enfin, aux travaux administratifs de l'industrie ou du commerce.

Cette catégorie de travailleurs, je ne sais d'ailleurs pourquoi, est considérée comme privilégiée et comme épargnée de la terrible maladie économique dont nous souffrons tous. Cependant, si l'on veut bien se rendre à l'évidence, il est facile de constater que toute maison qui voit son chiffre d'affaires s'amincir, diminue aussi, dans une certaine proportion, ses frais généraux, dans lesquels entrent les traitements des employés.

Lorsque l'on constate, d'autre part, que contre huit millions de travailleurs manuels que l'on statistique en France, il y a environ un million d'employés, c'est dire l'importance des ravages causés dans leurs rangs par la crise économique actuelle: pour les uns, c'est la diminution des salaires, la suppression du double mois de fin d'année ou des gratifications; pour

d'autres, comme les vendeurs de magasins, c'est la « guêpe » qui tombe, parce qu'il n'y a plus d'acheteurs; pour d'autres encore, c'est un licenciement momentané, ou même, chose plus terrible, un congédiement définitif.

Mais les employés cachent, la plupart du temps leur véritable misère: leur milieu ou leur éducation leur font conserver encore un extérieur d'une certaine élégance, aussi bien dans leurs manières que dans leur langage. Dans leurs heures les plus adverses, vous les voyez encore sourire, alors que dans leur cœur tout n'est que chagrin, et que dans leur foyer tout n'est que privations et pleurs!

Non, le chômage n'a pas épargné ces travailleurs qui, dans bien des cas, ne sont que de véritables prolétaires en faux-cols ou des manœuvres du porte-plume.

J'ai dit tout à l'heure que ce fléau était une maladie: si c'est une maladie, elle doit avoir ses adoucissements, ses calmants ou ses remèdes même. Qu'il me soit permis, dans ces colonnes hospitalières du « Messenger Syndical », où j'ai l'honneur et le bonheur d'écrire pour la première fois, de donner quelques simples et humbles suggestions à ce sujet.

Abord, un grave reproche est mérité par une grande partie des employés. Plutôt que de souffrir en leur cœur et de regimber à voix basse et « par derrière », pourquoi cette nonchalance et cette paresse lorsqu'il s'agit de la défense de leurs intérêts professionnels? Ignorent-ils donc qu'ils possèdent une arme, non seulement honnête, mais encore légale et obligatoire même pour leur conscience et leur dignité d'homme libre? Ignorent-ils donc la loi de 1884, qui est celle du droit syndical? Or, à part les Syndicats chrétiens d'employés et le Syndicat Parisien du Commerce et de l'Industrie, on peut affirmer que, d'une façon générale, l'employé n'est pas syndiqué! Je sais bien que le Patronat ou le Capitalisme est animé d'un esprit contraire à cette loi légitime du Syndicat et que peut-être le syndicalisme qu'il a le plus en horreur est le syndicalisme chrétien (on ne peut servir ensemble Dieu et l'argent). Aussi l'employé, croyant pouvoir être passible de brimades ou de représailles, préfère-t-il se taire en se terrant.

Puis, c'est un devoir de résister à la réduction des salaires. L'employeur, baissant le taux de ses salaires, sans toujours y être véritablement contraint, commet un crime, non seulement au point de vue moral, mais dans le domaine économique même. Ne diminue-t-il pas ainsi le pouvoir d'achat des salariés et ne contribue-t-il pas à accentuer le marasme et la stagnation des affaires?

Ensuite, l'employé veille-t-il à la stricte application du code du travail? Hélas! Il ne voit-on pas encore des maisons forcer leurs employés à faire des heures supplémentaires (quelquefois même non payées). Pire encore, n'a-t-on pas vu, scandale abominable et honteux, sous prétexte de la crise, congédier des employés alors que ces derniers avaient été forcés pour une mise à jour plus rapide des travaux comptables de fin d'exercice, de faire des heures supplémentaires et de fournir un travail parfois excessivement pénible? Cynique récompense, cyniques remerciements! Donc, guerre acharnée aux heures supplémentaires.

Ne devons-nous pas aussi combattre le travail de certains fonctionnaires retraités, et, en période de chômage les assemblées départementales et municipales ne pourraient-elles pas décider de confier de préférence: aux employés chômeurs certains postes qui constituent la plupart du temps en ce moment des doubles emplois, tels que ceux de percepteurs aux entrées, contrôleurs, surveillants, etc. prévus dans l'organisation des fêtes et réjouissances publiques comme les courses, concours hippique, foires, kermesses, expositions, concerts, etc., etc.

Ce serait aussi, je crois, l'occasion belle de réglementer le travail féminin qui, de plus en plus, concurrence celui de l'homme-employé. Le salaire de l'homme marié doit être suffisant pour faire vivre dignement toute la famille et la femme, ainsi, restera à sa vraie place: le foyer! C'est du bon ordre social!

Certains philosophes ou économistes de notre temps préconisent le développement de l'enseignement technique. C'est une idée heureuse et qui donnerait plus de débouchés à l'employé.

Et si ces moyens, inspirés de la justice, ne suffisent pas à romédier d'une manière efficace au chômage, il faudra faire parler aussi la voix suprême de la charité. On créera des agences de placement, des sociétés de soutien ou d'entraide mutuelle, des coopératives à bon marché, etc.

Et, le jour où les temps redeviendront meilleurs, où l'employé ne chômera plus: c'est alors qu'il faudra se prémunir contre l'insécurité de son lendemain. Le peut-on vraiment? Oui, avec de la bonne volonté et une économie sociale plus morale!

Un groupe de parlementaires amis aux conceptions sociales des plus généreuses et des plus hautes a complété, voici plus de trois

ans déjà, les dispositions du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale en ce qui concerne les employés! En effet, le 27 mars 1929, il déposait sur le bureau de la Chambre des Députés, une proposition de loi (n° 1564) tendant à l'institution d'un Statut légal pour les employés! Dans 29 articles, ce Statut prévoyait toute la vie et tous les besoins des employés: contrats d'emplois, salaires, congés, décès; tout est sérieusement étudié et il ne tient qu'à la présente législature de voter et de mettre en vigueur cet additif de loi bienfaisant et qui rendra plus stable la situation des employés!

D'autres vaccins contre le mal: il y a les principes d'une loi toute naturelle et qui s'appelle « l'Economie Politique ». Ces principes sont ceux de la destruction des cloisons qui existent entre le Capital et le Travail. Ces principes sont ceux de la collaboration des classes, ou Association du Capital et du Travail.

Enfin, les enseignements supérieurs de l'Eglise résument tout et enseignent tout, ce sont les voix autorisées des Souverains Pontifes. Ce sont les Encycliques, notamment: « *Rerum Novarum* » et « *Quadragesimo anno* », qui condamnent à la fois le supercapitalisme et le socialisme, aboutissant à un communisme à l'impérialisme économique, et qui substituent à ces faux principes ceux de la vraie morale: la justice et la charité.

Le 18 mai dernier, le Saint Père publiait encore l'encyclique « *Caritate Compulsi* ». Traitant des maux qui accablent l'humanité présente en termes particulièrement forts, il stigmatise une fois de plus ces richesses accumulées entre les mains de quelques individus dont « l'égoïsme éffréné et la cupidité insatiable régissent selon leurs caprices le marché mondial pour l'immense dommage des masses », et il termine en souhaitant une plus juste répartition des biens de la terre dans la civilisation et dans le progrès, prêchant la prière et la pénitence.

Puisse la voix du Pape être enfin entendue et comprise, et notamment de ceux qui ont le plus besoin de l'entendre et de la comprendre, de façon que règne enfin cette paix sociale tant désirée des humbles, employés et autres travailleurs, prélude de cette paix internationale à laquelle fait encore allusion le Pape, dans cette dernière Encyclique, et que tant d'égoïsmes s'efforcent de contrecarrer.

Eugène LE CARS.

La Maison et le travail aux champs

Permanence de Nantes le mardi et le samedi matin de 9 heures à 11 h. 1/2

L'œuvre dont les annonces paraîtront désormais dans ce journal est déjà connue de la plupart de nos lecteurs.

Elle a été fondée à Paris pendant la guerre. Sa reconnaissance d'utilité publique, le Prix Monthon dont elle a été couronnée disent assez son opportunité. Dans la plupart des grandes villes de France une de ses permanences est établie.

L'œuvre poursuit le double but d'aider au retour et au maintien à la terre en faisant connaître aux employeurs et aux employés les offres et les demandes d'emplois à la campagne. Elle ne place pas au hasard, comme un bureau de placement. Le travail qu'elle fait, elle s'efforce de le faire sérieusement avec le maximum de garanties possibles. Sa sollicitude est sincère pour le bien de chacun de ceux qui se confient à elle.

Propriétaires, demandez votre main-d'œuvre à La Maison et le Travail aux champs.

Ouvriers agricoles, jardiniers, fermiers, venez à nous, nous vous placerons.

Optique de PARIS
G^e PHARMACIE de PARIS
Rue de la République, NANTES
Prix imbattable
Lunettes Pince-Nez
Qualité-Précision
Exécution des Ordonnances
Réparations et Transformations

Le nouveau directeur du Bureau International du Travail

M. H.-B. Butler, que le Conseil d'administration a désigné pour succéder à Albert Thomas comme Directeur du Bureau International du Travail, a été associé dès l'origine à toute l'œuvre de l'Organisation Internationale du Travail.

Né le 6 octobre 1883, à Oxford, M. Harold Beresford Butler a fait de brillantes études, d'abord au Collège d'Eton, puis à l'Université d'Oxford. Entré dans l'administration britannique en 1907, il était, l'année suivante, fonctionnaire au ministère de l'Intérieur.

Son premier contact avec les milieux internationaux date de 1910: il fut alors secrétaire de la Délégation britannique à la Conférence internationale de la Navigation aérienne, tenue à Paris cette année-là, au département de l'Industrie du ministère de l'Intérieur et, après avoir occupé plusieurs postes importants pendant la « guerre », il fut, en 1917, un des trois fonctionnaires supérieurs désignés pour organiser le ministère du Travail nouvellement créé, dont il devint secrétaire-adjoint principal en 1919.

A la Conférence de la Paix, à Paris, il fut secrétaire général adjoint de la Commission de législation internationale du Travail chargée de l'élaboration de la Partie XIII du Traité. Ce fut M. H.-B. Butler qui, le premier, conçut dans ses grandes lignes le projet présenté à Paris, en vue de faire de la coopération internationale dans le domaine économique une partie essentielle de tout plan établi par les nations alliées dans le but d'amener la paix universelle. Lors de la première Conférence Internationale du Travail se réunissant à Washington, en octobre 1919, M. H.-B. Butler en fut nommé secrétaire général. L'année suivante, M. Albert Thomas le choisit comme directeur-adjoint du Bureau International du Travail.

En cette qualité, M. H.-B. Butler a visité la plupart des pays de l'Europe. En 1926, il a fait un voyage aux Etats-Unis et au Canada, et en a rapporté un remarquable rapport, publié sous le titre: « Les relations industrielles aux Etats-Unis ». En 1927, sur l'invitation du gouvernement de l'Union sud-africaine, il a parcouru l'Afrique du Sud et la Rhodésie. A son retour, il a présenté au Conseil d'administration un rapport sur la situation de ces pays. En 1930, il a accompli un nouveau voyage en Amérique du Nord, qui lui a permis de publier une étude très documentée sur: « Les problèmes du chômage aux Etats-Unis ». Sur l'invitation du gouvernement du Caire, il s'est rendu en Egypte, en février de cette année, pour étudier sur place les conditions actuelles de l'industrie et préparer pour le gouvernement égyptien un rapport sur les meilleurs moyens d'organiser son département du Travail.

LA JUSTICE SOCIALE D'AUJOURD'HUI EST LA CHARITE D'HIER, COMME LA CHARITE D'AUJOURD'HUI DEVIENDRA LA JUSTICE DE DEMAIN.

Les tâches constructrices de l'Internationale Syndicale Chrétienne

(Suite de la 1^{re} page)

Une doctrine

Quelle que nom que l'on donne à l'économie nouvelle elle ne sera viable et elle n'évitera de nouveaux déboires, de nouvelles crises et de nouvelles catastrophes que si elle est chrétienne.

Les Semaines Sociales ont poussé jusqu'aux extrêmes limites de la prudence et de l'audace la critique de l'économie défailtante, et commentant les Encycliques ont posé des règles qui doivent guider l'économie future.

C'est de cette doctrine que s'est inspirée et que s'inspirera dans son action l'I. S. C. et peut-être lui apportera-t-elle les confirmations de l'expérience, l'inappréciable publicité de la réalisation et le concours de l'exécution poursuivis chaque jour et à chaque heure du jour.

Confiance!

Et Zirnhead termine son discours, dont on a pu apprécier l'éloquence sobre et vigoureuse, par une déclaration de foi et de confiance chrétienne, si ardente qu'elle souleva la salle dans une véritable ovation.

Nous perdrons peut-être confiance, s'écrie-t-il, si nous nous bornions à l'étude mathématique des possibilités, à la comparaison des moyens, aux relations de grandeur et de puissance.

Mais quelle sérénité nous enveloppe et nous pénètre, chrétiens que nous sommes, lorsque nous remontons à nos origines et relisons l'histoire de la primitive Eglise, que les préoccupations du siècle nous font trop souvent oublier.

Lorsque le Christ lança sa pique d'apôtres vers le monde connu et inconnu en leur disant: « Allez ensei-

LES MESSAGES DE NOTRE REGION

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES
Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de:
Michel Chapron, 5^e enfant de Mme Chapron, du Syndicat de l'Aiguille (Habillage), de Nantes.
Monique Chesnais, première enfant de notre camarade Aimé Chesnais, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Marie-Claude Faudray, fille de notre camarade Paul Faudray, du Syndicat des Employés de Nantes.
Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES
Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de:
Mlle Germaine Pariois, du Syndicat de l'Aiguille (Section Habillage), de Nantes, avec M. Maurice Colin.
M. Joseph Ponthou, du Syndicat des Ardoisiers de Trézel, avec Mlle Marguerite Fallières.
M. Isidore Guittou, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire (St-

Malo), avec Mlle Jeanne Guittou.
M. Désiré Ollivaud, du même Syndicat, et de la même localité, avec Mlle Simon.
Mlle Georgette Batis du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Paul Le Flem (9 Août).
Mlle Simone Talneau, du même Syndicat, avec M. Léon Lefeuvre, du Syndicat des Employés (3 Septembre).

Mlle Yvette Guionnaud, du Syndicat des Employés de Poitiers, avec M. Paul Reibel.
Mlle Georgette Brix, du Syndicat de l'Habillage de Poitiers, avec M. Elie Mallet.

Nos vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

DECES
Nous avons la douleur d'apprendre le décès de:
Jacqueline Bouster, fille de notre camarade Roland Bouster, du Syndicat de la Métallurgie, de Nantes.
Georges Gratton, fils de notre camarade du même syndicat.
Joseph Moyon, père de notre camarade, Conseiller du même syndicat.
M. Beauchamp, frère de Mlle Beauchamp, des Syndicats Féminins de Poitiers.
M. Valton, père de Mlle Valton, vice-présidente du Syndicat de l'AI-

Tél. 123.28
NANTES
R. C. 553
LA CHAMANE
Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
R. C. 553

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES

RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE

TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES

BONNETERIE-CHEMISERIE
LINGERIE-CHAPELLERIE

guille (Section Habillement), de Nantes.
Mlle Salmon, membre du même Syndicat.
Mme Douillard, femme de notre camarade du Syndicat des Employés de Nantes.
A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

Réunion du Conseil de l'Union Régionale le 18 Septembre

Nous prions tous nos Syndicats d'assister à la Réunion du Conseil de l'U. R., qui aura lieu le Dimanche 18 Septembre au Siège Social, 6, rue de Bel-Air.
La réunion se fera le matin, à 9 h. 30 précises, et l'après-midi après le déjeuner.
En exécution du paragraphe 2 de l'ordre du jour, ils voudront bien préparer un compte-rendu de leur activité depuis la réunion du 19 Juin et nous l'adresser au moins quelques jours avant la date sus-indiquée.
En faisant connaître le nom de leurs délégués, ils préciseront si nous devons nous occuper de leur repas de midi.
Prière de nous retourner au plus tôt le pouvoir et le questionnaire qui ont été adressés, il y a quelques jours.

ORDRE DU JOUR :
1. Lecture du Procès-verbal de la dernière Réunion ;
2. Activité de l'Union Régionale depuis trois mois ;
3. Admission de nouveaux Syndicats ;
4. Compte-rendu de la Session intensive de l'Ecole Normale Ouvrière de Juillet ;
5. Compte-rendu de la Session d'Etudes Confédérale de la Mi-Juillet ;
6. Dixième Anniversaire de l'Union Régionale à Nantes, Date et Programme ;
7. Souscription pour les grévistes de Fougères ;
8. Organisation d'un nouveau concours de recrutement ;
9. La Tombola : récolte des lots, vente des billets, tirage, etc.
10. Elections aux Conseils de Prud'hommes ;
11. Recensement de fin 1932 ;
12. Questions diverses.
Vu l'importance des questions à l'ordre du jour de la réunion, nous comptons sur la représentation de tous nos syndicats et sur la présence d'au moins un délégué par localité. En cas d'impossibilité d'envoyer quelqu'un, ne pas oublier de retourner les pouvoirs remplis, ainsi que les comptes-rendus demandés.
Le Président de l'U. R.,
Georges LUCAS.

NANTES SYNDICAT DES EMPLOYES

REOUVERTURE DE NOS COURS PROFESSIONNELS
Nos cours professionnels gratuits reprendront le 17 octobre prochain. Pourront les suivre, tous les jeunes gens, syndiqués ou non, sans limitation d'âge, qui désirent perfectionner leurs connaissances dans les matières enseignées.
Les jeunes gens assujettis aux Cours Professionnels obligatoires pourront, après trois ans d'assiduité, subir les examens des C. A. P. de secrétaire commercial, d'aide-vendeur et d'aide-comptable.
Les cours seront divisés en cours de 1^{er}, 2^e et 3^e année.
Les matières enseignées seront : Français, Arithmétique Commerciale, Géographie Commerciale, Commerce, Vente, Comptabilité.
Les cours auront lieu le soir, de 7 heures à 9 heures.
Pour se faire inscrire et pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Siège du Syndicat, 6, rue de Bel-Air, du 1^{er} au 15 octobre, de préférence le soir, de 6 heures à 7 heures.

SYNDICATS FEMININS

REOUVERTURE DES COURS DU JOUR
Les Cours professionnels du Jour, dont le succès a été remarquable l'année dernière, reprendront pour la nouvelle année scolaire le 10 Octobre prochain (première série).
Ces cours, qui donnent toutes garanties aux familles, tant au

point de vue moral qu'au point de vue professionnel, comprennent la sténo-dactylographie et le Français commercial, la comptabilité et l'arithmétique commerciale.
Les inscriptions des jeunes filles seront reçues au siège des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, à partir du 15 septembre prochain.

REOUVERTURE DES COURS GRATUITS DU SOIR

Les cours professionnels du soir s'ouvriront le 17 octobre. Ils comprendront comme d'habitude : Français, arithmétique commerciale, comptabilité, sténo-dactylographie, secrétariat commercial, mode, coupe, couture, enseignement ménager.
Ces cours ont lieu à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.
Inscriptions reçues du 15 septembre au 2 octobre.
Personne n'ignore la nécessité de posséder, à l'heure actuelle, une bonne culture générale et de sérieuses connaissances spéciales.
Les cours que nous offre le Syndicat, adaptés aux besoins des travailleuses, donnent aux jeunes une excellente formation professionnelle et aident les autres à améliorer leur situation.
A toutes nous disons : Profitez des avantages qui vous sont offerts et faites vous inscrire pour l'année 1932-1933.

FETE DES HERMINES

Le Dimanche 4 Octobre aura lieu la Grande Fête Annuelle des Hermines, le Groupe des « Jeunes » des Syndicats Féminins. — Salle Saint-Michel, à 15 heures, Séance Récréative.
Les Hermines sont heureuses de vous inviter à cette Fête de famille. Votre présence sera pour elles un précieux encouragement.
N. B. — On peut réserver ses places pour la séance récréative moyennant 1 fr. 50, à partir du 20 Septembre, à la Permanence, 6, rue de Bel-Air.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE (HABILLEMENT)

NECROLOGIE
Mlle Valton, vice-présidente du Syndicat de l'Aiguille, section Habillement, de Nantes, vient d'avoir la douleur de perdre son père le 9 août.
Enlevé assez promptement à son affection et à celle des siens, nous comprenons combien cette séparation doit être cruelle.
Nous demandons à toutes nos syndiquées de s'unir aux prières faites pour le repos de l'âme de son regretté père, et en cette pénible épreuve, nous lui offrons ainsi qu'à toute sa famille nos bien sincères condoléances.

INTERSYNDICALE

PROMENADE DU 31 JUILLET
La promenade organisée à Préailles et Tharon, par l'Intersyndicale fut parfaitement réussie. Les chants, les jeux, le soleil furent des nôtres. La beauté des sites et la chaude gaieté de cette belle journée nous firent regretter le retour, et au moment de se séparer chacun disait : « à quand la prochaine ? »
Des photos 6 x 9 sont en vente au prix de 1 fr. 50, et format carte postale au prix de 3 fr. 50. Les promoteurs qui désirent avoir ces photos en souvenir de la journée, peuvent s'adresser ou écrire à Roche, 3, rue de Châteaubriant, ou à Dubar, salle de l'Intersyndicale.

SECTION INTERSYNDICALE DE SAINT-PAUL

Le groupe social de Saint-Paul, comprenant le syndicat chrétien et la J.O.C., organisait le samedi 20 août un concert au profit des grévistes de Fougères.
Malgré la publicité qui fut faite, tracts, journaux et invitations, une demi salle seulement avait répondu à son appel ; on a donc comme prétexte les vacances, pourtant quinze jours auparavant, un cinéma ambulancier avait fait deux salles comblées ! C'est peut-être aussi et surtout parce que, à Saint-Paul on n'a pas encore trop souffert, et il est à souhaiter malgré tout que ce cas de Fougères ne se produise pas ici.
Merci à tous ceux qui ont compris et sont venus apporter leur obole.
Quelques personnes empêchées ce soir-là nous ont fait parvenir leur offrande. Qu'elles en soient aussi remerciées.
La partie concert fut pleinement réussie avec les Douglas fantaisistes ;

Pichau, ténor, qui nous chanta d'une façon remarquable « Le Roi d'Ys » et la « Sérénade de Greti » ; Mlle Barrion dans les chants bretons, de Botrel ; le couple Sorin, de Rezé, avec son fameux violon monocorde ; M. Desmas, ténor, Hupé, sœur, furent aussi nous amuser pendant cette soirée ; n'oublions pas non plus l'orchestre de l'Amicale, qui, bien que réduit nous a donné de morceaux fort réussis.

Le Camarade Belleveire, Secrétaire général de l'Union Régionale, parlant pour la première fois à St-Paul, fit une petite causerie fort applaudie sur les Syndicats Chrétiens, précisant bien ce qu'ils étaient et ce qu'ils n'étaient pas et fit un vibrant appel en faveur de nos camarades de Fougères.

M. l'Abbé Lucas, le dévoué Directeur du Groupe social, nous démontra la nécessité de nous entraider dans le besoin et remercia les personnes qui se déplacèrent pour assister à notre concert.
Avant de terminer, nous tenons à remercier les jeunes filles du Syndicat chrétien et de la J.O.C.F., qui ont bien voulu assurer la vente des gâteaux.

Nous espérons aussi que les camarades de Nantes qui nous ont honorés de leur présence, ce dont nous avons été aussi très touchés, ont réussi malgré l'heure tardive, à faire un bon retour.

INDRET SYNDICAT DE L'ARSENAL

Le salaire des ouvriers de l'Etat et le déficit budgétaire

CE QUE NOUS PENSONS A LA FEDERATION
En face d'une situation budgétaire, où par suite de causes diverses et d'anciennes déjà anciennes, le déficit s'élève de 6 à 8 milliards, nos camarades de travail, ceux qui ne suivent pas attentivement l'action syndicale, se demandent parfois, quels arguments, les dirigeants syndicaux ont opposé aux pouvoirs compétents, aux commissions parlementaires avec lesquelles ils sont en relations pour démontrer combien seraient peu efficaces quant à l'équilibre budgétaire et injustifiées au regard économique, les réductions de salaires des travailleurs de l'Etat, envisagées par le Gouvernement au lendemain des élections générales, réductions souhaitées avec un candeur légendaire par le Français moyen.

Il est vain de rappeler ici la déclaration que fit à nous-mêmes au nom du Ministère Tardieu-Laval, le ministre de la Marine d'alors, M. Charles Dumont : « Il ne sera pas touché aux salaires ». Chacun s'en souvient !
Les ministres actuels du Budget, M. Germain-Martin, des Finances, M. Palmade, soutenus par quelques parlementaires influents, dans leur projet de réduction des traitements et salaires, invoquaient des considérations, que, pour sa part, la Fédération des Syndicats Professionnels de la Marine a vivement combattus dans son action parallèle à celle des autres organisations syndicales.

CHEZ NOS VOISINS ANGLAIS ET ALLEMANDS
L'on invoquait le fait que dans la plupart des pays étrangers, notamment en Angleterre et en Allemagne qui étaient avant la France en proie à la crise devenue mondiale, les traitements des fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat ont été réduits de 5 à 10 % en moyenne.
Or, cette mesure, qui pouvait être opportune dans ces pays, ne peut valoir dans le notre comme terme égal de comparaison ; en effet, n'oublions pas que les fonctionnaires et ouvriers d'Etat anglais et allemands étaient mieux payés qu'en France, et actuellement encore, leur situation est infiniment supérieure à la nôtre.

A ce sujet, M. Eric Blumberg, agrégé de l'Université, écrivait dans « Le Capital » : « Tandis que la vie est » plus chère en France que par exemple en Allemagne, surtout, quant à nos produits manufacturés, le traitement d'un professeur, d'un juge, d'un percepteur allemand atteint souvent le multiple de son collègue français. Si donc dans ces pays un rajustement s'imposait pour réparer certains excès, il n'en est pas de même en France. »

Notre action fédérale n'a pas manqué de faire apparaître combien ce raisonnement d'une logique implacable contenait, en faveur des ouvriers de l'Etat et particulièrement pour ceux de la Guerre et de la Marine, une valeur autrement importante.

LA REPARTITION EQUITABLE DES SACRIFICES

A nous ouvriers d'Etat, qui ne pouvons trouver dans notre tâche quotidienne l'espoir de faire fortune, trop heureux de joindre péniblement les deux bouts du budget familial, à nous qui ne sommes point responsables des effets d'une crise que les dirigeants des grands consortiums mondiaux auraient pu éviter s'ils n'avaient pas dédaigné les principes évangéliques et les directives de la Sociologie catholique, à nous, on nous a demandé d'accepter une part des sacrifices !
Avec fermeté, nous avons répondu : personne ne devrait ignorer qu'il y a peu d'années nous possédions un salaire dérisoire, bien au-dessous des salaires industriels, un salaire de famille placé au plus bas échelon des rémunérations ; depuis la fin de la guerre et jusqu'à nos premières atteintes de la crise, l'agriculture et l'industrie ont bénéficié de l'inflation d'abord, de la stabilisation ensuite, tandis qu'à nos foyers la misère régnait en permanence.
A partir de 1926, grâce à la saine politique de Raymond Poincaré et sous la pression de notre action vigoureuse, forts de la situation prospère du pays, nous réclamions le Salaire National, nos réclamations sont restées en deca des taux que nous aurait donné l'unification nationale par catégorie professionnelle.

VILLE DE LA MONTAGNE
DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1932
SALLE DU PATRONAGE, rue de la Paix
GRAND CONCERT
organisé par le Syndicat Professionnel des Ouvriers de l'Etablissement d'Indret, avec le concours de la Troupe Artistique de Saint-Paul, de Pont-Rousseau
Ouverture des portes à 15 heures — Rideau : 15 h. 30
PROGRAMME
LORiot, Comédie Militaire
Causerie par **BACHELIER**, de l'U. R. T. C. O.
Un jeune homme pressé, Comédie de Labiche
INTERMEDES VARIES — Aux entr'actes : **BUFFET**
PRIX DES PLACES : Premières : 3 francs ; Secondes : 2 francs
Location : 0 fr. 50
— INVITATION A TOUS —

pathisans qui n'adhèrent pas encore à notre organisation.
Inutile de rappeler l'importance de cette élection cette année. Notre gagne-pain quotidien doit être à l'heure actuelle vaillamment défendu, plus que jamais.

Les ouvrières et employés de la Section Féminine présenteront également des candidatures.
Tous et toutes feront leur devoir.
Nous ne rappellerons pas tout ce qui a été fait par notre Fédération, ainsi que par notre groupement, qui a toujours su défendre les intérêts de tous. De polémiques, nous n'en voulons pas, chacun travaillant suivant ses inspirations et selon sa doctrine. Les Socialistes pourront voter pour les candidats de la C.G.T., mais nous, chrétiens, qui nous inspirons d'une doctrine de Paix, de Justice et de Charité, doctrine qui est la pierre fondamentale de nos groupements, doctrine du Christ rappelée d'une façon si précise par les encyclopiques pontificales, nous ne pouvons pas manger à deux râteliers.

Nous voterons donc — et cela est un véritable devoir — pour les candidats de notre Syndicat Professionnel.
LE CONSEIL SYNDICAL

SAINT-NAZAIRE SYNDICAT DE LA METALLURGIE

LES AVANTAGES DE LA COLLABORATION
Depuis plusieurs mois, par suite d'une mauvaise application du système de rémunération du travail (système Taylor) dans l'équipe des tourneurs, au Chantier de Penhoët, se manifestait un mécontentement général des plus justifiés.
Il n'était pas rare en effet, qu'une grande partie des ouvriers les plus qualifiés, se trouvaient incapables d'exécuter les travaux dans les temps alloués.

La menace de renvois d'ouvriers, sous prétexte d'insuffisance professionnelle mit le feu au poudres ; et, le 23 août, en signe de protestation les tourneurs quittaient le travail une heure avant la sortie normale.
Réunis aussitôt pour étudier la situation, divers moyens d'action furent envisagés, dont la grève, seule capable, semblait-il, de donner quelque résultat, puisque le Directeur du Chantier avait déjà repoussé les doléances présentées verbalement par nos délégués officiels (cégétistes).

Or, la grève fut repoussée par une forte majorité, malgré son opportunité relative, dans cette équipe. Détail savoureux : une partie des syndiqués cégétistes, et de principaux, qui, dernièrement, se sont prononcés pour les grèves d'agitation proposées par le Secrétaire de la Bourse du Travail, se sont opposés à cette grève, sans doute trop justifiée.

Enfin la situation n'était pas brillante. Devant ce dégonflage général, les éléments cégétistes et unitaires ne voyaient qu'une solution : rentrer tête basse le surlendemain (puisque le 24 nous étions à pied du fait de notre sortie prématurée).
Ce n'était point l'avis des syndiqués chrétiens. Baffé, toujours plein d'à-propos, montra tout l'intérêt qu'il y avait à tenter une nouvelle démarche, afin d'éclairer la Direction sur des faits d'atelier certainement ignorés d'elle. A cet effet, un délégué officiel se recusa, il fut adjoint au délégué restant deux syndiqués chrétiens, Chauve et Terrien, et un syndiqué unitaire.

Au cas probable où cette délégation, représentant trop bien l'équipe, ne serait pas reçue, notre ami Baffé fit accepter, malgré une forte opposi-

tion, de présenter par lettre nos doléances.
Ainsi qu'il était prévu, le lendemain le patron refusait la délégation, se réservant de discuter avec le seul délégué officiel.
Conformément à la décision prise la veille, une lettre soumise préalablement aux ouvriers, fut communiquée à la direction par l'intermédiaire du délégué. Stupéfait, la Direction ne put que répondre favorablement sur tous les points litigieux cités : réponse confirmée par lettre le 25.

Les tourneurs purent donc reprendre le travail, satisfaits et la tête haute, grâce à l'action calme et raisonnée préconisée par les syndiqués chrétiens, qui surent prendre la tête d'un mouvement déclenché par d'autres et lui éviter l'échec complet auquel il semblait voué.

UN TOURNEUR.
Soyons prêts pour le 13 Octobre

Prochainement, mais à une date que nous ne connaissons pas encore auront lieu, pour les ouvriers, les élections prud'homales. Il n'est pas nécessaire, je crois, de montrer l'importance d'une telle consultation au point de vue syndical. De notre entrée dans la juridiction prud'homale dépend, en effet, pour une large part, notre représentation dans les différents conseils économiques ou autres.

Notre syndicat est arrivé à un stade de son développement où il doit montrer autrement que par le versement d'indemnités de chômage ou de grève, le placement des chômeurs ou quelques interventions auprès des différentes directions de nos chantiers, toute sa vitalité et sa force.

Déjà, sur un champ restreint et à l'occasion d'un mécontentement général parmi les ouvriers d'une corporation, celle des tourneurs, nos syndiqués ont réussi à faire admettre leur point de vue ; leurs directives ont été acceptées et mises en application avec l'approbation de tous les ouvriers de cette corporation, et la réponse du Directeur, M. Coqueret, a prouvé, mieux que tout autre chose, l'exactitude, le bien fondé de nos observations en même temps que l'efficacité de notre méthode.

Eh bien ! cette influence que nous avons eu réellement en cette occasion, il faut que nous la constatons sur un champ beaucoup plus vaste.
Déjà, nos camarades employés de la plupart des grandes villes de France, et ceux du Nord, de l'Alsace, des ouvriers ceux-là, ont obtenu des résultats agréables.

Pourquoi resterions-nous en arrière ?
Le jeudi 13 octobre viendra à Saint-Nazaire le Président de notre Fédération de la Métallurgie, Charlemagne Broutin. A cette occasion, ce sont tous nos syndiqués que je voudrais voir à la salle Saint-Pierre. Avec quelle verve, quelle chaleur il vous dira, ce vieux mais toujours jeune militant, la place qu'occupe actuellement le syndicalisme chrétien dans le Nord.

Eh bien ! nous montrerons à Charlemagne Broutin que les nazairiens sont les dignes émules des syndiqués du Nord. Comme eux, nous serons disciplinés, nous saurons à l'occasion nous gêner quelque peu. Nous enverrons d'ici quel- que temps à chaque électeur le nom de nos candidats aux élections prud'homales. Nous comptons sur tous nos syndiqués, même ceux de Saint-Joachim et de Saint-Malo qui, ce jour-là, viendront à bicyclette au chantier. Et si vous savez faire cela, si vous voulez faire ce petit sacrifice, notre syndicalisme chrétien triomphera.

CHAUVE.
Réponse à G. Gratiagne
Dans le *Message Syndical* du mois d'août dernier, un certain G. GRATIAGNE prétend nous égratigner en opposant l'action des J.O.C.F. à celle des J.O.C.
Nous sommes très heureux de reconnaître le beau travail de nos petites sœurs, et la fraternité joyeuse nous interdit toute discussion à ce sujet.
Cependant, mon vieux G. GRATIAGNE, il ne sied pas de s'abriter derrière un pseudonyme, si plein d'esprit ou de malice soit-il, pour donner ainsi, d'après ce que vous croyez voir se passer certainement une petite leçon de courage.
Vous êtes sans doute un leader des Syndicats Chrétiens de Saint-Nazaire. Mais, cher ami, que nous serions heureux de vous voir près de nous, chaque mois, un paquet

A NANTES
La Grande Spécialité de BONNETERIE
chez **FRED**
4, Rue du Calvaire
à être témoins de telles exhibitions. Puissent ces réflexions ouvrir les yeux des visiteurs trop inconscients, et inciter les directeurs de chantiers à veiller au respect auquel les ouvriers ont droit.
G. GRATIGNE.

Elections prud'homales
Prochainement, mais à une date que nous ne connaissons pas encore auront lieu, pour les ouvriers, les élections prud'homales. Il n'est pas nécessaire, je crois, de montrer l'importance d'une telle consultation au point de vue syndical. De notre entrée dans la juridiction prud'homale dépend, en effet, pour une large part, notre représentation dans les différents conseils économiques ou autres.

Notre syndicat est arrivé à un stade de son développement où il doit montrer autrement que par le versement d'indemnités de chômage ou de grève, le placement des chômeurs ou quelques interventions auprès des différentes directions de nos chantiers, toute sa vitalité et sa force.

Déjà, sur un champ restreint et à l'occasion d'un mécontentement général parmi les ouvriers d'une corporation, celle des tourneurs, nos syndiqués ont réussi à faire admettre leur point de vue ; leurs directives ont été acceptées et mises en application avec l'approbation de tous les ouvriers de cette corporation, et la réponse du Directeur, M. Coqueret, a prouvé, mieux que tout autre chose, l'exactitude, le bien fondé de nos observations en même temps que l'efficacité de notre méthode.

Eh bien ! cette influence que nous avons eu réellement en cette occasion, il faut que nous la constatons sur un champ beaucoup plus vaste.
Déjà, nos camarades employés de la plupart des grandes villes de France, et ceux du Nord, de l'Alsace, des ouvriers ceux-là, ont obtenu des résultats agréables.

Pourquoi resterions-nous en arrière ?
Le jeudi 13 octobre viendra à Saint-Nazaire le Président de notre Fédération de la Métallurgie, Charlemagne Broutin. A cette occasion, ce sont tous nos syndiqués que je voudrais voir à la salle Saint-Pierre. Avec quelle verve, quelle chaleur il vous dira, ce vieux mais toujours jeune militant, la place qu'occupe actuellement le syndicalisme chrétien dans le Nord.

Eh bien ! nous montrerons à Charlemagne Broutin que les nazairiens sont les dignes émules des syndiqués du Nord. Comme eux, nous serons disciplinés, nous saurons à l'occasion nous gêner quelque peu. Nous enverrons d'ici quel- que temps à chaque électeur le nom de nos candidats aux élections prud'homales. Nous comptons sur tous nos syndiqués, même ceux de Saint-Joachim et de Saint-Malo qui, ce jour-là, viendront à bicyclette au chantier. Et si vous savez faire cela, si vous voulez faire ce petit sacrifice, notre syndicalisme chrétien triomphera.

CHAUVE.
Réponse à G. Gratiagne
Dans le *Message Syndical* du mois d'août dernier, un certain G. GRATIAGNE prétend nous égratigner en opposant l'action des J.O.C.F. à celle des J.O.C.
Nous sommes très heureux de reconnaître le beau travail de nos petites sœurs, et la fraternité joyeuse nous interdit toute discussion à ce sujet.
Cependant, mon vieux G. GRATIAGNE, il ne sied pas de s'abriter derrière un pseudonyme, si plein d'esprit ou de malice soit-il, pour donner ainsi, d'après ce que vous croyez voir se passer certainement une petite leçon de courage.
Vous êtes sans doute un leader des Syndicats Chrétiens de Saint-Nazaire. Mais, cher ami, que nous serions heureux de vous voir près de nous, chaque mois, un paquet

Un peu de pudeur s. v. p.
Le mercredi 10 août, nous avons eu, dans un des grands chantiers de St-Nazaire, une surprise... d'un nouveau genre. Le costume de plage vint faire son apparition dans les ateliers, non pas, bien entendu, comme vêtement de travail, car les bleus sont toujours de rigueur. Non, tout simplement, ce sont des visiteurs qui ont cru bon de rompre ainsi la monotonie des ateliers.

Ah ! si ces gens prétendus chics avaient prévu la nausée de dégoût que leur sans-gêne a provoquée parmi nos camarades, peut-être se seraient-ils abstenus ?
Voici les faits.
Trois personnes, sous la direction d'un guide, visitaient les ateliers. C'était leur droit, elles en avaient la permission.
Dans ce groupe, une jeune femme en costume de plage s'était fait tout à son aise. L'étoffe ne manquait pas, mais si négligemment disposée qu'elle n'arrivait pas à couvrir le minimum requis par la plus élémentaire pudeur. Tête peinte et maquillée à souhait, mais certainement vide, seule excuse que l'on puisse accorder à cette pauvre créature qui venait... s'offrir aussi indécentement.

Pourquoi tolérer de telles visites ? Les ouvriers se respectent assez pour avoir droit au respect des autres. Le Directeur de l'établissement, qui permet ces choses, oublie-t-il qu'il a charge d'âmes ? Les jeunes apprentis surtout n'ont pas

ECOLE PIGIER
6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrées et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
PLACEMENT gratuit des **ELEVES**
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1932
400 environ pour chacune des années dernières
TRAVAUX DE COMPTABILITE

ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES
FAITES CHOIX DE LA CAISSE FAMILIALE
Agréée et sous le contrôle de l'Etat
La CAISSE FAMILIALE DE LA LOIRE-INFERIEURE, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, a déjà remboursé à ses assurés, du 1^{er} Juillet 1930 au 31 Mars 1932, en prestations et indemnités de salaires :
Un Million Cinq Cent Cinquante Mille Francs
Pour les risques Vieillesse et Invalidité, les assurés de la CAISSE FAMILIALE sont garantis par la CAISSE AUTONOME DE CAPITALISATION DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE L'OUEST, à Angers.

ACHETEZ CHEZ LE SPECIALISTE !
CORSETS DE TOILETTE — SOUTIEN-GORGE — GAINES EN CAOUTCHOUC
CEINTURES MEDICALES — BANDAGES HERNIAIRES — BAS A VARICES
ORTHOPEDIE GENERALE
Etablissements JEAN DESCHAMPS
FABRICANT-SPECIALISTE A NANTES
Place Edouard-Normand — 2, Rue de la Bastille
Recommandé par le Corps Médical
Maison de Confiance — Fondée en 1878 — Téléph. 136-13 - 136-14

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance

PATRON
Opticien spécialiste
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - ZINGUERIE
PLOMBERIE**
Maison RENAUD
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central
Appareils Sanitaires**
Fournisseur de la Maison Familiale

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
3, boulevard Gabriel-Lauriol
NANTES

**PAPIERS PEINTS - DECORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE**
Travail très soigné - Prix modérés
Conditions spéciales
aux Membres des Syndicats Chrétiens

**Entreprise Générale
de Menuiserie**
Ancienne Maison JAHIER
GOURAUD ET C^o, S^o
29, rue de Savenay - NANTES

ENTREPRISE GENERALE
Peinture - Vitrerie
Papiers peints
Glaces et Miroiterie
Tentures
Installations complètes
pour tous genres de Commerces

P. AFFILÉ
21, rue St-Léonard - NANTES

Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

**MACHINES A COUDRE
ET CYCLES STELLA**
Luxueux - Solides - Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour
toutes marques de machines à coudre

FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES

Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

**FAVREAU
& PAVAGEAU**
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

CLINIQUE DENTAIRE
2, PLACE DU COMMERCE - NANTES

CONSULTATIONS GRATUITES
8 h. à 11 h. tous les matins.
6 h. à 9 h. du soir, Mardi et Vendredi.

EXTRACTIONS 10 fr.
insensibilisées 5 fr.
EXTRACTIONS 5 fr.
non-insensibilisées.

APPAREIL vulcanite 30 fr.
La dent 100 fr.
DENTS OR 100 fr.
La dent 100 fr.

REPARATIONS A PARTIR DE 20 FRANCS
Prix spéciaux pour appareils sans palais
Facilités de paiements - On soigne les Assurés Sociaux

**ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES**

L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats qui font construire une habitation familiale.

**COMPAGNIE NANTAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR**

**Service des Messageries
de l'Ouest**
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de

CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C^o**
4, rue Mercœur Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 décembre 1907

BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ÉLECTRICITÉ
LUMIERE FORCE SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs Plaques et lettres en émail - Gravure chimique Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

**PROPOSITION DE LOI
TENDANT A APPORTER
CERTAINES MODIFICATIONS
AUX DISPOSITIONS
CONCERNANT LES PENSIONS
DES OUVRIERS MINEURS**

MM. Henri Meck, Reille-Soult, Joseph Brom, Champetier de Ribes, Auguste Durand, Gallet, Lerolle, Martel, Peter, Pézet, Pinault, Thomas Seltz, Paul Simon, Trémintin, Robert Schuman, Michel Walter, Taudière, Desgranges, Appourchaux, Bilger, Elsaesser, Moncelle, Jean Molinié, Inizan, Brogly, Louis Rolland, Rossé, de Ramel, Sturmel, Robert Sérot, Nominé, De Diesbach, députés, ont déposé la proposition de loi suivante.

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^m opérat. de Banque et de Bourse

de... Messagers sous le bras, circulant sur nos places publiques en offrant votre journal avec la... grâce de nos J.O.C.F.!

Vos conseils sont peut-être bons; votre exemple aurait plus d'effet. Mais la perfection n'est pas de ce monde. Nous espérons bien, Dieu aidant notre bonne volonté, arriver un jour à satisfaire, par notre modeste action, les exigences du distingué reporter du *Messageur Syndical*.

Eh, tenez, cher Mentor, si vous connaissiez le dévouement et le travail caché de certains de nos camarades, et, en particulier de ceux qui sont chargés de la vente du journal, je suis persuadé que vous « ne vous seriez pas vu obligé de nous décerner un... blâme ».

Pour nous aider à rayonner davantage, les jours où la vente du *Messageur* ne vous retiendra pas, ayez donc la gentillesse de vous joindre à notre équipe de vendeurs de la J.O.; nous serions très heureux de faire votre connaissance et de suivre votre exemple...

Nous pensons que ce nouveau mode de collaboration contribuera à resserrer davantage les liens qui unissent déjà si cordialement la J.O.C. avec les Syndicats Chrétiens. Sans rancune.

EUGÈNE PERRIER,
Président de la Section de J.O.C.

P.S. — Toutes nos excuses au cas où G. Gratinne serait une de ces dames des Syndicats féminins.

TRELAZÉ

**SYNDICAT
DES ARDOISIERS**

ASSEMBLEE GENERALE
L'Assemblée générale trimestrielle du Syndicat des Ardoisiers se tiendra le samedi 17 septembre à 20 heures, salle de la Providence, 112, rue Jean-Jaurès, Trélazé.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu par les délégués ayant assisté à des Congrès, Conseil U.R., Journées d'études confédérales; formation de l'U.R. des Ardoisiers;
2. Compte-rendu de l'activité du Syndicat pendant le trimestre écoulé;
3. Compte-rendu financier pour le 3e trimestre;
4. Règlement intérieur de la Caisse de Secours;
5. Situation actuelle du Bassin ardoisier;
6. Questions diverses.

Le Secrétaire,
J.H. LESCEILLOUR.

**Caisse autonome de retraite
des ouvriers mineurs**

Nous sommes heureux de faire connaître à nos amis, l'heureuse initiative prise par notre camarade Henri Meck, député, et ses collègues, en vue d'améliorer les retraites des mineurs.

On remarquera le souci qu'a eu notre ami de tendre à la retraite véritablement proportionnelle.

D'autre part, l'abaissement de l'âge de la retraite à 54 ans, marquerait une étape vers l'âge de 50 ans, âge auquel il est indispensable de fixer le droit à pension, si on veut que les mineurs profitent quelque peu de leur retraite.

**PROPOSITION DE LOI
TENDANT A APPORTER
CERTAINES MODIFICATIONS
AUX DISPOSITIONS
CONCERNANT LES PENSIONS
DES OUVRIERS MINEURS**

MM. Henri Meck, Reille-Soult, Joseph Brom, Champetier de Ribes, Auguste Durand, Gallet, Lerolle, Martel, Peter, Pézet, Pinault, Thomas Seltz, Paul Simon, Trémintin, Robert Schuman, Michel Walter, Taudière, Desgranges, Appourchaux, Bilger, Elsaesser, Moncelle, Jean Molinié, Inizan, Brogly, Louis Rolland, Rossé, de Ramel, Sturmel, Robert Sérot, Nominé, De Diesbach, députés, ont déposé la proposition de loi suivante.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La présente proposition de loi reprend simplement plusieurs suggestions émises dans une proposition de loi déposée le 22 novembre 1928.

La loi du 16 avril 1929 a porté à 5.000 francs le taux normal de la retraite servie par la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs. Reprenant une proposition faite pour la première fois par notre collègue de Ramel (proposition de loi n° 1577), l'article premier de la présente proposition tend à porter le taux normal de la retraite à 6.000 francs. Les organisations ouvrières de tous les pays miniers sont unanimes pour demander que la pension soit égale, en principe, à la moitié du salaire moyen de l'ouvrier. Depuis deux ans, les salaires des ouvriers mineurs ont été relevés. Il nous semble donc tout à fait indiqué de procéder à une nouvelle majoration des pensions servies par la Caisse autonome des ouvriers mineurs. La somme de 6.000 francs ne saurait être considérée comme exagérée.

Dans l'article 2, nous reprenons notre proposition tendant à fixer, pour les rentes d'invalidité, un taux identique à celui des rentes de vieillesse et d'accorder les pensions d'invalidité en cas d'incapacité de travail de 50 %

au lieu de 62,2 % qui est le taux actuel. Cette réforme est justifiée, vu que, d'une part, les familles des titulaires de pension d'invalidité se trouvent en présence de mêmes difficultés que celles des retraités et que, d'autre part, la profession particulièrement dangereuse et pénible de l'ouvrier mineur exige que la rente d'invalidité soit accordée pour un taux d'invalidité inférieur à celui admis actuellement.

L'article 3 de notre ancienne proposition de loi avait pour objet la fixation de la limite d'âge de 50 ans. Etant donné les difficultés nombreuses qui s'opposent à la réalisation de cette réforme, nous nous bornons pour le moment à proposer l'âge de 54 ans, proposition qui, du reste, est appuyée par l'organisation la plus représentative des mineurs français.

L'article 4 de notre proposition tend à faire bénéficier les ouvriers mineurs retraités des prestations médicales et pharmaceutiques. A ce sujet, la législation actuelle en vigueur présente une lacune qu'il s'agit de combler d'urgence. Vu l'accroissement très considérable des maladies professionnelles des ouvriers mineurs, nous proposons qu'au moyen des disponibilités du fonds spécial de la Caisse autonome des ouvriers mineurs, des sanatoria soient mis à la disposition des ouvriers mineurs pour des traitements curatifs.

La législation actuelle n'accorde des pensions de veuve qu'avec l'âge de 55 ans. Il nous semble humain d'accorder des pensions de veuve tout de suite après la mort du mari, sans condition d'âge. Les jeunes veuves ayant perdu mari ont très souvent des charges de famille très lourdes et se trouvent souvent dans une situation très précaire, par suite du décès de celui qui assurait l'existence de la famille. Il ne serait donc que juste d'accorder les retraites de veuve sans aucune condition d'âge.

Les articles 6 et 7 tendent à relever les allocations d'orphelins et à attribuer les allocations familiales pour les enfants mineurs de retraités. L'article 8 indique les ressources nécessaires à l'amélioration des prestations demandées par la présente proposition.

La corporation minière de France est, sans aucun doute, digne de notre plus vif intérêt. Les récentes catastrophes minières ont rappelé combien lourde et dangereuse est la tâche des ouvriers mineurs. Donnons-leur satisfaction en améliorant le régime des retraites instituées en leur faveur. C'est là le but de la proposition dont nous faisons suivre le texte :

PROPOSITION DE LOI
Article Premier

A partir de la promulgation de la présente loi, le taux normal de la retraite servie par la Caisse Autonome des retraites des ouvriers mineurs est fixé à 6.000 francs pour les ouvriers mineurs ayant à leur actif trente années de service. Une retraite proportionnelle est versée à chaque ouvrier ayant à son actif plus de trois ans de travail minier. Elle sera de 1.200 fr. par an pour les ouvriers ayant entre trois et dix années de service et augmentera de 240 francs pour chaque année de service en plus.

Art. 2
Les pensions d'invalidité, dont le montant est égal à celui des pensions de vieillesse, sont accordées en cas d'invalidité professionnelle et dans tous les cas où l'invalidité générale est de 50 %.

Art. 3
La limite d'âge pour l'attribution de la pension normale de vieillesse est fixée à 54 ans révolus.

Art. 4
La Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs assure à ses titulaires de rente, le libre service médical et pharmaceutique. Elle est autorisée à instituer des traitements curatifs et de créer à cette fin des sanatoria et maisons de cure.

Art. 5
Les pensions de veuves sont égales à la moitié de la rente qu'avait ou qu'aurait touchée le mari. Elles sont accordées, sans aucune condition, après la mort du mari.

Art. 6
Les allocations mensuelles des orphelins sont portées à 50 francs, celles des orphelins de père et de mère, à 100 francs. Ces allocations sont versées jusqu'à l'accomplissement de la quinzième année.

Art. 7
Les titulaires d'une pension servie par la Caisse autonome des ouvriers mineurs ont droit à une allocation familiale de 30 francs par mois pour chaque enfant âgé de moins de 15 ans.

Art. 8
Le versement patronal au fonds spécial de la Caisse autonome est majoré de 1 % du montant des salaires.

Un taxe spéciale de 5 francs par tonne de charbon importée est perçue au profit du fonds spécial de la Caisse autonome et du fonds spécial de l'Union des Caisse minières d'Alsace et de Lorraine.

Est portée à 15.000 francs la limite des salaires subissant la retenue.

Art. 9
Les dispositions légales contraires à celles de la présente loi sont abrogées.

Nous souhaitons que notre secrétaire fédéral, H. Meck, Député

du Bas-Rhin, et ses collègues, arrivent à faire voter ce projet, qui nous intéresse au plus haut point. Il permettrait à nos vieux camarades de profiter d'un repos bien gagné par une vie de dur labeur, ce que ne permet pas le taux de rente actuel versé par la Caisse Autonome de retraite des Ouvriers Mineurs.

Mais, encore une fois, pour ne pas changer, les syndicalistes « cent pour cent » (C.G.T.) disent que ce projet ne vaut rien.

La belle blague! ce projet ne vient pas de chez eux, et ce ne sont pas les véritables amis et défenseurs des mineurs (les socialistes, bien entendu) qui le déposent sur le bureau de la Chambre des Députés.

Et l'auteur de cet article termine en disant que les camarades de ce projet ont voulu seulement par là se tailler une popularité électorale, et que ce sont des magogues.

Donc, comme toujours, ils ont raison : seul ce qu'ils font, même les grosses blagues, est bon : et les bonnes initiatives des autres ne valent rien.

A vous, camarades syndiqués chrétiens, de conclure et de voir où sont les vrais démagogues.

J.-N. LESCEILLOUR.

**SOUSCRIPTION
POUR LA PROPAGANDE**
(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

MM. les Chanoines Desaint, Finot; MM. les Abbés Dufour, Périé, Henry, Le Roux, Ribet, Imbault, Gauthier, Caroux, Saingnier, Cachon, Bernard, Landriot, Schmitt, Serin, Satonnet, Bourgeon, Streicher, Chaillet, Bressin, Brasdu, Fleurant, Baty, Boissaye, Pradère, Vadon, Seigneur, Voxel, Letoussy, Bonchon, Cuzaubon, Champpeyroux, Lebé, Buttet; Supérieur Hôpital général du Havre; Supérieure des Filles de la Charité, de St-Ouen; Supérieure Maison Saint-Jean de Dieu; Carmel de Metz; Directrice de l'Institution Jeanne-d'Arc à Montrouge; Dominicaines de la Clinique Jeanne-d'Arc, des Brunes, Ethis, Baron, Peschet, Baudry-Legras, Meunier, Lalanne, Joyeux, Chartre, Cugnère; Mlles Vautrin, des Maisons, Amblard, Cornelsen, Bris, Veerkamp, Alquier, Trou; MM. le Colonel Guérin, Dumas, Bietry, Eaité; L. Rolland, Aubry, Massiani, Collin, Michel, Solus, Lege, Legras, de Grandmaison, de Laborde, Grollet, Mejean, Devoucoux, Badoy, Dupuit, Bousquet, Vital-Cavalier, Baudoux, Lemoine, Perrault, Merle, David, Lambert, Totin, Fagon, Le Berre, Caron, Fabre, Sentenac, Faloque, Michel, de Saint-Pol, Sajot-Phibée, Le Morvan, Salvart, Ringaede, Barbier, Aubion; Groupe St-Pierre A. C. J. F.; Anonymes (2), chacun 20 francs 2.140 >

MM. les Abbés Hallinger, Jacquesson; Dominicaines cloîtrées de Lourdes; Mlle Javaux; M. Lephillier, chacun 15 francs; M. Lore: 12 fr., en tout 87 >

MM. les Chanoines Desgroux, Bandet, Pinault; MM. les Abbés Pouppou, Guilbaud, Villancher, Danjou, Saurel, Hennequin, Chevrier, Corven, Maupas, Chanson, Lemoine, Boddan, Oriol, Mazoulet, Bergeret, Guéneau, Gissinger, Foubert, Barthaud, Pielard, Grazide, Perrin, Ventteclay, Bello, Lauer, Robie, Cocquemot, Pichard, Moulin, Germont, Dusouillez, Burel, Gay, Boloimier, Avril, Rohmer, Brisset, Tribot, Renaud, Catet, Bois, Chaigneau, Marchal, Molien, Cellier, Duffy, Fournier, Matz, Petit, Serise, Bourdois, Diquelou, Delente, Oby, Houldinger, Carillon, Cureau, Ghys Bossy, Pegon, Viellard, Dupré, Regnard, Landrey, Lacroix, Vivien, Coste, Schmitt, Jeanneot, Schmit, Koch, Marquoyrol, Brumet, Bayard, Kretcher, Desjourns; Mmes Hugnet, Mielty, Brouardet, Flanrdin, Lesueur, Javuret, Marin, de Senilles, Fiquet, Massut du Bist, Chenu, Ameve, Testu, Pré, Chabrol; Mlles Floeni, Frousard, Lassalle, Ravinet, Massicard, Arnould, Babilot, Garnier, Verpinet, Chartrain, Bastien, Adam, Lefebvre; Mlle Poisson et M. Poulain; MM. Mesnil, Flanrdin, Bessing, Kieffer, Pariat, Claude, Butor, Guibert, Malherbe, Bouthier, Bulson, Jury, Appert, Boursy, Couteau, Demagnez, Arsicaud, Pouilly, La Porte, Duchesneau, Nouvellou, Audibert, God-

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**RESSEMELAGE
L. TROUVÉ**
Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin 11, rue de la Marné
NANTES

**HABILLEZ-VOUS AU MIEUX
ET AU MEILLEUR MARCHÉ**
Paris-Vêtements

20, Bd de la Liberté NANTES
22, rue du Marchix
33, rue Henri-Gautier, ST-NAZAIRE

GRAND CHOIX DE COMPLETS
Sports et Ville
à des prix inconnus à ce jour

Spécialité de Vêtements de Travail
Chémiserie - Bonneterie - Casquettes
Imperméables cuir, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Chemises tennis, kaki, grises et bleues 12 »
Pantalons à rayures, 16, 18, 25 et 29 »
Casquettes, Supérieur 8 »
Bleus de travail, depuis 15 »
Complets courts, solide d'été. 65 »
Complets Sport 75 »
Etc., etc...

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE
DE CHARPENTES**

P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE
Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance
vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

**LE MEILLEUR
BOULET DU
MOMENT**

**AUX 2 LE BOULET BARRÉ
EXTRÉMITÉS**

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

met, Prost, Billecoq Chevaller, Dugué, Claudel, Gayraud, Cadoux, Gonin, Martin, Flamand, Hass, Jannet, Gallot, Albert, Pourrat, Martot, Justreboz, Poidevin, Dunoque, Bétout, Blanc, Decroix, Desgorges, Charrier, Duhoumel, Essertier, Gardères, Prost, de Montmorillon, Petit, Bouchard, Laine, Perret, Gilbert, Arnould, Loutrel, Philippe; Banque Meunier-Venault; Une Jeune de la L. P. D. F.; Un Corse curé-doyen; Abbé L. B.; Anonymes (3) chacun 10 francs 1.750 >

M. l'Abbé Besson, 9 fr.; M. l'Abbé Chataing, 8 fr.; M. l'Abbé Roy, 6 fr.; M. Bousquet, 5 fr. 50, en tout 28 50

MM. les Abbés Le Bras, Boulard, Cerdier, Desjardins, Lecoïn, Gonthier, Pattinger, Frionnet, Javelot, Voisin, Humblot, Delille, Aubert; Supérieure des Seurs de l'Espérance

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du

Cof's

**DOUBLE
FILTRE**
Interchangeable

Breveté France et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,
ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHIEU - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE
DE CHARPENTES**

P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE
Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance
vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

de Pau; Mme Sangle; Mlles Desroches, Dufour; MM. Simonnot, de Solar, Bournisien, Maurice, Laurent, Perrier, Denis; Anonyme, chacun 5 fr.; M. Verline, 1 fr.; en tout 126 >

Total de la dixième liste 11.309 50
Total des listes précédentes 164.864 20

Total arrêté au 5 août 1931 176.173 70

GRAINETERIE

A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES

**FARINES, PATES, GRAINS
ET SEMENCES**

Produits divers pour Jardins et Basse-Cour

Conditions spéciales aux Syndiqués

**VISITEZ A NANTES
LE PLUS MODERNE
DES GRANDS MAGASINS**

DECRÉ